

Fiche Action N° 2	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripipes</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Circaète-Jean-Le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Alouette calandrelle, (<i>Calandrella brachydactyla</i>)</p> <p><u>Espèces animales d'intérêt non communautaire, Protection nationale :</u> Héron Cendré (<i>Arderea cinerea</i>)</p> <p><u>Espèces végétales d'intérêt non communautaire, Protection nationale :</u> Œillet de France (<i>Dianthus gallicus</i>) Saule des dunes (<i>Salix repens subsp. Arenaria</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe 1 :</u> Sables et vases découverts à marée basse (1140) Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse - laisses de mer (1210) Dune mobile embryonnaire (2110) Dune mobile du cordon littoral (2120) Dune fixée à végétation herbacée (2130)* Dépressions humides intradunales (2190) Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180)</p>	
Localisation et superficie concernées	Cordon dunaire du littoral Vendéen du Nord au Sud sur les communes de Longeville-sur-mer, La Tranche-sur-mer, L'Aiguillon la presque-île. Superficie de : 1571 ha		
Constats et Justification	<p>La partie littorale du site Natura 2000 du Marais poitevin, située entre la Pointe de l'Aiguillon-sur-mer et la commune de Jard-sur-mer, est caractérisée par plusieurs types des habitats dunaires. La dynamique d'évolution des deux flèches sableuses en fait des éléments de patrimoine remarquables du fait de leurs dynamiques sédimentaires et de la diversité d'habitats et d'espèces liées à ce caractère exceptionnel. Ces milieux, permettent la réalisation de phases essentiels au cycle de vie (reproduction notamment) de nombreuses espèces : le Circaète-Jean-Le-Blanc, le Pélobate cultripède ou encore le Gravelot à collier interrompu, Silène de Thore, Œillet des dunes, etc.</p> <p>Le littoral est un espace soumis à de fortes pressions comme les activités touristiques en période estivale (plagiste, sports de nature, etc.) qui engendrent des perturbations (dérangement des espèces, dégradation de la végétation du haut de plage, etc.). A cela s'ajoute une érosion naturelle (tempêtes, etc.) et dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau marin (rapport du GIEC - 2018), la gestion des littoraux meubles sableux va devenir un enjeu majeur dans les décennies à venir.</p>		

	Face à ces perturbations anthropiques et naturelles, un travail en partenariat avec les acteurs du littoral : Parc Naturel Marin, PNR, ONF, les réserves naturelles, communes, intercommunalité, Syndicat mixte bassin du Lay, Département de la Vendée, les acteurs du tourisme, les associations de protection de la nature est primordial pour coordonner une stratégie d'action à l'échelle des habitats dunaires du site.	
Objectifs de l'action	Maintenir, suivre et atteindre le bon état écologique des habitats dunaires et préserver les espèces associées.	
Modalités d'intervention	<b>Les mesures</b>	<b>Descriptif de l'action</b>
	1 Suivi de l'état du cordon dunaire et des espèces et habitats inféodés	Réaliser et/ou poursuivre les suivis afin de définir le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les suivis des habitats (dune grise, etc.) et de l'évolution de leurs surfaces (cartographie terrain, suivi diachronique des habitats avec appui images satellite, etc.),</li> <li>- L'amélioration des connaissances sur la fonctionnalité (habitats / espèces) en lien avec les pressions humaines (fréquentation, etc.) et naturels (érosion)</li> <li>- Les suivis des espèces patrimoniales</li> </ul> Ces actions, intégrés à l'OPN, nécessitent une coopération et une coordination entre les acteurs.
	2 Gestion et restauration des habitats dunaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer les aménagements pour canaliser le public et réduire ainsi l'érosion éolienne afin de restaurer les habitats : la pose de ganivelles, de fils lisses, la gestion des sentiers, l'aménagement des entrées de plage, destruction des cabanons sur le foncier public, etc.</li> <li>- Continuer les travaux de restauration des habitats : arrachage de plantes envahissantes (Yucca, etc.), enlèvement des arbres (pins, peuplier, etc.) sur les dunes grises, pâturage extensif des prairies sableuses en bordure de la pointe de l'Aiguillon, etc.</li> <li>- Créer et restaurer les mares des systèmes sableux : lentille sableuse du Braud, bordure de la Belle-Henriette, Pointe de l'Aiguillon, Pointe d'Arçay et forêt de Longeville.</li> </ul>
3 Préserver les sites de nidification du Gravelot à Collier Interrompu	<p>Dans la continuité des actions engagées depuis 2001, de la démarche nationale « On marche sur des œufs » coordonnée à l'échelle du parc marin et des plans de gestion (RNN, RDB, PNM EGMP), poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les suivis en commun des couples nicheurs et identifier les facteurs de réussite ou d'échec des pontes (OPN).</li> <li>- La sensibilisation des usagers et gestionnaires (communes) à la présence de l'espèce et à la compatibilité des pratiques. Des actions de sensibilisation (animations, rencontres, etc.), panneaux mobiles et permanents doivent être engagées, ainsi que l'impression et la diffusion de la plaquette nationale avec les logos des acteurs locaux.</li> <li>- D'initier la mise en place d'une réglementation communale cohérente à l'échelle du territoire sur la présence des chiens en laisse ou l'absence de chien sur les plages au cours de la période de reproduction (avril à juillet).</li> <li>- Si nécessaire, la mise en défens, à l'aide d'enclos temporaire ou permanent du haut de plage sur les secteurs de nidification doit être réalisé.</li> </ul>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des connaissances sur l'espèce, notamment sur les domaines vitaux et les échanges entre les sites fonctionnels en période de reproduction (ponte après échec, etc.) et les facteurs d'influence.</li> </ul>
	4	Gestion du haut de plage pour favoriser la laisse de mer	<p>Encourager les communes et les acteurs à continuer le ramassage manuel (voire équin) des déchets anthropiques échoués sur le haut de plage pour préserver la laisse de mer. Il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions avec les communes et informer / sensibiliser le public, etc.</li> <li>- Caractériser les déchets sur les plages (origine, volume, etc.) dans le cadre des contrats Natura 2000 ou avec le protocole OSPAR.</li> <li>- Promouvoir les chantiers (encadrés et règlementés) de ramassage manuel des déchets par des bénévoles.</li> </ul>
	5	Préserver et augmenter les sites favorables au Pélobate cultripède	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer la préservation et la création de sites de reproduction (mares) sur les 3 noyaux de populations connues (Belle Henriette, Pointe Arçay/Hâvre/Rade d'amour et la lentille sableuse du Braud).</li> <li>- Continuer les actions pour créer des corridors entre les sites de reproduction du Pélobate cultripède de la Belle Henriette et de la Pointe d'Arçay sur la base du programme commun entre le PNR, OFB, CEL, l'ONF, la RNN de la Casse de la Belle Henriette et les communes. Cette action permet d'initier une stratégie de déplacement des populations (déplacement naturel ou assisté, brassage génétique) et des sites de reproduction dans la perspective de l'érosion du trait de côte (pointe de l'Aiguillon, forêt de Longeville, etc.).</li> <li>- Poursuivre et mettre en cohérence les suivis des populations et les études écologiques (génétiques, déplacement, etc.) sur les 3 sites.</li> </ul>
	6	Conserver des habitats boisés favorables aux espèces patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec le plan d'aménagement forestier de Longeville, le plan de gestion d'Arçay et des autres propriétés publiques (communes, département de la Vendée) favoriser une mosaïque d'habitats dans les espaces boisés : pares feux, îlots de sénescence, zones de quiétude (réduction des sentiers, préservation du Circaète-Jean-Le-Blanc), mares, espaces ouverts (Engoulevent d'Europe).</li> <li>- Conserver les rares boisements de tamaris (secteur Pointe de l'Aiguillon, zone de solidarité, etc.) en tant que mosaïques d'habitat et habitats d'espèces (migration des passereaux).</li> </ul>
	7	Informier et sensibiliser sur les enjeux du littoral	<p>En lien avec les autres fiches du Docob, informer les usagers, les pratiquants des activités de plein air, les acteurs du tourisme (offices, camping, etc.) aux enjeux de conservation des habitats dunaires et espèces associées à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'outils pédagogiques adaptés : « petites fiches nature, panneaux aux entrées de plage, etc.</li> <li>- De la création des « Ambassadeur du littoral »</li> <li>- De la promotion des « Aires marines éducatives »</li> <li>- D'outils institutionnels : comité de massif de la forêt de Longeville (animé par l'ONF), la newsletter de la communauté de commune sud Vendée littoral, les bulletins municipaux et les rencontre du tourisme Sud Vendée littoral.</li> </ul>
Outils de réalisation	Plan de gestion des aires protégés (baie de l'Aiguillon, pointe de l'Aiguillon, Casse de la Belle Henriette, pointe d'Arçay), Plan d'aménagement forestier de Longeville, Parc naturel marin EGMP, Documents d'urbanisme, contrat et charte Natura 2000.		

Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, EPMP, Direction de la Mer et du littoral, Parc Naturel Marin EGMP, services départementaux de l'Office français de la Biodiversité, Gestionnaires des réserves naturelles, communes, Office de tourisme, Rivage de France, acteurs des sports de nature, ONF, Conseil départemental de la Vendée, communautés de communes, Associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Syndicat mixte Marais poitevin bassin du Lay, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans</li> <li>- Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes</li> <li>- Fiche N°25 : Renaturer de milieux favorables aux espèces</li> <li>- Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats</li> <li>- Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats</li> <li>- Fiche N°28 : Animer les mesures du Docob</li> <li>- Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation</li> </ul>				
Calendrier prévisionnel	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026 et +</b>
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des habitats dunaires (état de conservation, surfaces, fonctionnalité) et des espèces – publications et rapports</li> <li>- Surface d'îlots de sénescence et de zones de quiétude au sein des boisements</li> <li>- Travaux de restauration linéaire de sentiers balisés avec ganivelles et fils lisse</li> <li>- Plaquette Gravelot à Collier Interrompu avec logos des acteurs locaux</li> <li>- Mesures de protection et de restauration pour le Gravelot à collier interrompu et le Pélobate cultripède</li> <li>- Présence d'une réglementation cohérente sur la présence des chiens sur les plages en période de reproduction du Gravelot à collier interrompu</li> </ul>				
Coût estimatif	Animation : 5 000 €/an Prestation : 35 000 € d'investissement				
Coût Total	40 000 € / an				
Financements mobilisables	Contrats et chartes Natura 2000, ONF, collectivités territoriales, communes, Etat, Régions, Agence de l'eau, Fonds européens				